Image not found or type unknown

Donation et manque de ressource

Par **Maligoo**, le **02/02/2015** à **16:44**

Bonjour ,

J'ai une tante, célibataire, 82 ans , sans enfant qui va entrer en foyer-logement pour personnes agées. Ses ressources n'étant pas très élevées, elle a pensé tout d'abord vendre sa maison pour faire un placement qui l'aiderait à compléter sa maigre retraite. Elle souhaite maintenant donner sa maison à une fondation.
Outre le fait que cela la prive de revenus complémentaires et qu'elle devra faire appel à l'aide sociale , a-t-elle le droit de le faire ?

Tout éclaircissement me sera très utile , je vous remercie par avance.

Par **domat**, le **02/02/2015** à **16:55**

bjr,
il n'est pas rare que des personnes fassent des donations à leurs enfants comptant sur la solidarité nationale pour financer leur maison de retraite.
mais ce n'est pas interdit mais il n'est pas certain que cela puisse durer encore longtemps.
cdt

Par **Maligoo**, le **02/02/2015** à **17:08**

Merci beaucoup pour votre réponse rapide et claire.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés